



La **FHPPL** vote pour... et imagine l'organisation hospitalière de demain

Coopération public /privé

La Fédération hospitalière privée des pays de la Loire (FHPPL) appuie la démarche initiée au niveau national pour favoriser l'émergence d'une **organisation hospitalière multisites** et **coopérative**

. En jeu, l'
amélioration
et la
fluidification
des
parcours
de
soins
des
patients

et la fin de l'opposition public/privé.

11 priorités pour l'améliorer du système de santé français

Considérant qu'une action déterminée pour améliorer l'efficacité de l'organisation du système de santé français est à engager sans délai dans l'intérêt général, la Fédération hospitalière Privée (FHP) a élaboré des pistes d'avenir.

L'une d'elles consiste à renforcer la coopération entre tous les acteurs de santé, seule à même de garantir égalité de traitement, qualité des soins et gestion responsable des ressources. En région, la FHPPL a pris la balle au bond.

1. Encourager le développement de maisons de santé par un dispositif de financement lisible et coordonné.
2. Poursuivre la réforme concertée de la rémunération des médecins.
3. Conclure un accord multilatéral sur le secteur optionnel.
4. Développer les transferts de tâches entre médecins et infirmiers et les compétences des personnels soignants à travers la validation des acquis d'expérience (VAE).
5. Développer la formation des personnels paramédicaux dans le secteur privé.

6. Rendre plus visibles et transparents les efforts de redressement des hôpitaux et évaluer tous les ans les actions correctrices de redressement entreprises.
7. Formaliser la mission de coordination du médecin traitant pour les affections longue durée (ALD).
8. Conforter les cliniques de soins de suite et de réadaptation (SSR) dans leur rôle de fluidification des parcours de soins.
9. Sécuriser les parcours de soins en psychiatrie avec plus de rigueur dans la dépense publique, plus de transparence et plus d'équité entre les acteurs.
10. Maîtriser les politiques de santé conduites au profit des patients atteints de maladies chroniques.
11. Restructurer les services hospitaliers en sous-activité.

Un Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) dans le Saumurois

Pour les acteurs de santé du Saumurois, l'un des maillons manquants à un parcours de soin idéal était l'hospitalisation à domicile (HAD). Le GCS « HAD du Saumurois » a pris l'initiative de réunir, dans une gouvernance fédératrice et au sein d'un partenariat public-privé, tous les acteurs d'accord pour mutualiser les compétences (humaines et techniques) et les moyens (matériels et logistiques) en vue d'un parcours optimisé des soins. Chacun contribue, selon ses spécialités et ses compétences, à la mise en oeuvre d'une expertise collégiale au service du patient. Le système permet la continuité dans les protocoles de soins et offre aux patients de recouvrer leur autonomie au plus près de leurs habitudes et de leur cadre de vie. De leur côté, les autorités publiques ont l'assurance d'une démarche partenariale collectivement partagée par les professionnels de santé du territoire. Enfin, les établissements de santé membres du GCS sont, quelle que soit leur taille, parties prenantes des décisions stratégiques de l'activité d'hospitalisation à domicile.